

## Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun

Séance du 17 décembre 2024

Délibération n°DE\_2024\_12\_008

Nombre de délégués : 24 Quorum : 13 Votants : 18 dont 3 suppléants	AGEDI Dépôt Préfecture de la Meuse
	Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 20/12/2024 055-200088961-20241217-DE_2024_12_008-DE

*L'an deux mille vingt-quatre et le dix-sept décembre, à 17 heures 30, le Conseil Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun, légalement convoqué en date du 10 décembre 2024, s'est réuni en Salle du Conseil Municipal de la Mairie de Bras-sur-Meuse, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie ADDENET.*

Ont pris part au vote :

Monsieur Jean-Marie ADDENET, Monsieur Fabrice BEAUMET, Monsieur Régis BROCARD, Monsieur Philippe HENRY, Madame Dominique AARNINK GEMINEL, Monsieur Eric DUMONT, Monsieur Régis AUBRY, Monsieur Sébastien JADOUL, Monsieur Alain CHAPE, Monsieur Jean-Marie MISSLER, Monsieur Massimo TRINOLI, Monsieur Christian PERGENT, Monsieur Pascal PIERRE, Monsieur Romuald LEPRINCE, Monsieur Philippe GERARDY, Monsieur Jean-Michel NICOLAS, Monsieur Jean-Paul COLIN, Monsieur Stephane PERRIN

Madame Dominique AARNINK GEMINEL est désignée secrétaire de séance.

### **8.9 - Subvention des projets d'éducation artistique et culturelle de l'année scolaire 2024-2025**

Monsieur Jean-Marie ADDENET, Président, avec les recommandations de Monsieur Antoni GRIGGIO, Vice-Président en charge de la Culture excusé ce jour, expose ce qui suit :

"Le Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle est en cours de renouvellement pour une durée de 4 ans mais il convient de ne pas y avoir de rupture dans la réalisation des projets. Par son rôle de coordinateur, le PETR centralise les subventions attribuées aux projets fédérateurs du territoire par la DRAC, le Conseil Départemental et exceptionnellement cette année une dotation de l'Éducation Nationale et des EPCI membres venant compléter l'accompagnement des heures d'intervention des artistes.

La procédure de travail définie durant la première année reste en vigueur et positionne la collectivité comme référent unique des crédits attribués.

Pour l'année scolaire 2024-2025, le PETR assure le suivi financier des projets fédérateurs initiés dans les écoles des 1er et 2nd degrés et en dehors. Sur cette programmation, cela représente un total de 47 projets soutenus ainsi qu'une résidence de territoire. Le montant global de ces opérations, hors ingénierie, est de 295 677,00 €. L'ensemble de cette programmation a été validée en Comité de Pilotage le 17 octobre 2024.

Ainsi, pour déployer cette programmation, le territoire sollicite une aide de 70 000 € auprès de la DRAC, de 36 177 € auprès du Département de la Meuse et exceptionnellement de 3 383 € auprès de l'Éducation Nationale pour les projets. Une participation complémentaire des EPCI à hauteur de 2 500 € maximum sera à prévoir dans le budget prévisionnel 2025 du PETR. Le report d'une subvention DRAC non consommée en 2024 est également provisionnée à hauteur de 2 128 €.

De plus, les aides à l'ingénierie se répartissent ainsi : 20 000 € attribués par la DRAC et 14 784 € sollicités auprès du Département.

Les financements DRAC, Éducation Nationale et EPCI permettent d'accompagner directement les interventions des artistes par un conventionnement avec les acteurs culturels ou autre structure porteuse. Les montants octroyés se répartissent ainsi :

Structure porteuse de l'intervention artistique	Territoires concernés	Montant attribué
Transversales	CC Stenay-Val Dunois, CC Pays d'Etain, CAGV	10 760 €
Musée de la Prinerie	CAGV	3 880 €
Scènes et Territoires	CC Pays de Montmédy, CC Damvillers-Spincourt, CC Argonne-Meuse, CC Val de Meuse-Voie Sacrée	10 560 €
Mission locale du Nord meusien	CC Stenay-Val Dunois	2 400 €
Le Cri des Lumières	CC Pays de Montmédy	960 €
CC Damvillers-Spincourt	CC Damvillers-Spincourt	2 382 €
Collectif des Pièces Détachées	CAGV	2 400 €
Pôle Danse des Ardennes	CAGV	2 400 €
Vu d'un œuf	CAGV	4 800 €
Médiathèque l'Encre	CAGV, CC Territoire de Fresnes	3 269 €
Centre Culturel Arcature	CC Val de Meuse-Voie Sacrée	2 400 €
Contre-Courant MJC	CC Pays d'Etain, CAGV	12 000 €
Les Semeurs d'Art	CC Territoire de Fresnes	2 400 €
INECC	CC Argonne-Meuse	2 400 €
<b>TOTAL</b>		<b>63 011 €</b>

Pour les projets du premier degré, les crédits départementaux sont reversés à chacun des EPCI qui, en fonction du montage des projets locaux, sera plus à même de traiter avec ses partenaires, écoles notamment. Les aides départementales attribuées pour les projets du second degré seront directement reversées aux établissements.

La coordination établit en amont un récapitulatif pour chacun des projets. La répartition est la suivante :

- Pour les projets du premier degré

EPCI	Montant attribué
CC du Pays de Stenay et du Val Dunois	5 526 €
CC du Pays de Montmédy	2 049 €
CC Damvillers Spincourt	2 012 €
CC du Pays d'Etain	3 298 €
CA du Grand Verdun	11 141 €
CC Argonne Meuse	1 706 €
CC Val de Meuse Voie Sacrée	1 787 €
CC Territoire de Fresnes-en-Woëvre	1 616 €
<b>TOTAL</b>	<b>29 135 €</b>

- Pour les projets du second degré

Etablissement	Montant attribué
CLG Jean d'Allamont, Montmédy	946 €
CLG Louise Michel, Etain	833 €
CLG Maurice Barrès, Verdun	933 €
CLG Buvignier, Verdun	330 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 042 €</b>

Il est précisé que tous ces montants représentent un maximum à atteindre qu'il conviendra de justifier pour chacun des projets sur présentation des bilans. Le solde sera versé au prorata des réalisations effectives.

Pour finaliser la programmation EAC de cette année scolaire 2024-2025, sur la base de la méthode de travail actée en 2022, il vous est demandé de bien vouloir :

- valider les plans de financement ci-dessus,
- autoriser le Président à solliciter le versement au PETR des différents financements possibles pour cette opération,
- autoriser le Président à procéder au reversement des crédits conformément aux plans de financement sus présentés et à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre du dispositif."

Entendu l'exposé qui précède,

**Après en avoir délibéré à l'unanimité**, le Conseil Syndical

**VALIDE** les plans de financement ci-dessus,

**AUTORISE** le Président à solliciter le versement au PETR des différents financements possibles pour cette opération,

**AUTORISE** le Président à procéder au reversement des crédits conformément aux plans de financement sus présentés et à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre du dispositif.

Ont délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président.

Le Président,



Jean-Marie ADDENET